

Service d'enregistrement :

DEMANDE DE **REDUCTION DE LA DUREE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE**
(en application de l'article R 6222-16 et R 6222-17 du code du travail)

Lorsque la durée du contrat est fixée à deux ans au moins, elle peut être réduite d'un an, sur demande :

- pour les personnes qui sont déjà TITULAIRES d'un **DIPLÔME** ou d'un **TITRE** homologué de NIVEAU SUPERIEUR à celui qu'elles souhaitent préparer par la voie de l'apprentissage
- pour les personnes ayant effectué un **STAGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE** conventionné ou agréé par l'Etat ou une région et **AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION D'UNE QUALIFICATION**

FUTUR APPRENTI

FUTUR EMPLOYEUR

NOM Prénom

Désignation et adresse.....

Né(e) le.....

Adresse :.....

Téléphone :.....

Téléphone :.....

SITUATION ANTERIEURE DU FUTUR APPRENTI

dans l'année qui précède la demande

Etait scolarisé :

Etait apprenti :

Période : du..... au.....

Dernier établissement fréquenté :.....

Dernière classe suivie :.....

Spécialité professionnelle :.....

Autre situation : du..... au.....

Statut :.....

(contrat d'orientation, de qualification, stage de formation professionnelle, etc....)

Spécialité professionnelle :.....

Organisme de formation :.....

Diplôme(s) obtenu(s) et session(s) :.....

PROJET

Diplôme ou titre envisagé par la voie de l'apprentissage : (barrer les mentions inutiles)

C.A.P. - B.E.P. - M.C. -BP -BAC PRO - BTS Spécialité :.....

AUTRE : Spécialité :.....Niveau :.....

durée souhaitée : an(s), au lieu de.....ans

A.....

Signature de l'apprenti

Signature de l'employeur

Le.....

AVIS DU DIRECTEUR DU C.F.A.

Après étude du dossier, je suggère que la durée du contrat soit :

- réduite à :..... an (s)
- maintenue à an (s)

pour le motif suivant :

- le niveau de l'intéressé à l'issue de sa formation professionnelle est insuffisant pour réduire la durée du contrat d'apprentissage
- la formation suivie est trop différente de celle faisant l'objet du contrat d'apprentissage
- autre motif :.....

le

Le directeur du C.F.A.

C.F.A.

DECISION du recteur (Service académique de l'inspection de l'apprentissage)

Suite à la demande de réduction de la durée du contrat déposée le :.....
Il est donné :

- un avis **FAVORABLE** à la signature d'un contrat d'apprentissage de an(s) pour acquérir la formation envisagée
- un avis **DEFAVORABLE** à la signature d'un contrat d'apprentissage de durée réduite. Le contrat devra en conséquence avoir une durée de an(s)

MOTIF :

- conforme à celui retenu par le directeur de C.F.A.
- autre motif :.....

Demande suivie parà....., le.....

IEN
IA –IPR
Enseignant-chercheur

PROCEDURE

1. – L'imprimé est en dépôt auprès des organismes interfaces et des CFA
2. – L'intéressé complète trois imprimés, joint copie(s) du (des) diplôme(s) obtenu(s) ou de tout justificatif (bulletins de notes, attestation de stage) permettant l'instruction de la demande, transmet le tout au Directeur du C.F.A. qui l'accueillera ultérieurement,
3. Le Directeur du C.F.A. après examen de la demande, porte son avis sur les imprimés et transmet le dossier au S.A.I.A
4. Le S.A.I.A., examine la demande, notifie sa décision dans le délai d'un mois à compter de la date de réception, en retournant deux exemplaires visés à l'organisme interface.